

Feuillet d'information à l'intention des enfants

# Le gouvernement du Canada doit immédiatement traiter les enfants des Premières Nations de façon juste et équitable

#### Le Tribunal canadien des droits de la personne somme le gouvernement du Canada de cesser d'enfreindre la Loi

26 avril 2016

#### Le gouvernement du Canada enfreint la Loi

Le 26 janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (Tribunal) a rendu une décision importante. Il a déclaré que le gouvernement du Canada enfreignait une loi appelée *la Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le gouvernement a enfreint la Loi parce que les enfants et les familles des Premières Nations dans les réserves et au Yukon reçoivent moins de services de protection de l'enfance comparativement aux autres personnes. Le Tribunal a sommé le gouvernement du Canada de cesser immédiatement d'enfreindre la Loi et de traiter équitablement les enfants et les familles des Premières Nations en respectant leur culture.

# Le gouvernement du Canada doit immédiatement cesser d'enfreindre la Loi

Le 26 avril 2016, le Tribunal a rendu une autre décision importante pour les enfants des Premières Nations. Il a rappelé au gouvernement du Canada que de traiter injustement les enfants et les familles des Premières Nations était contraire à la Loi et il a sommé le gouvernement de cesser immédiatement

cette pratique. Le Tribunal a déclaré que le gouvernement du Canada devait expliquer ce qu'il allait faire pour s'assurer de traiter les enfants et les familles des Premières Nations de façon juste et équitable en respectant leur culture.

Le Tribunal a déclaré que le non-respect du Principe de Jordan est aussi contraire à la Loi. Beaucoup d'enfants des Premières Nations ne reçoivent pas les mêmes services que les autres enfants au Canada en raison de l'endroit où ils vivent. Le Tribunal a demandé au gouvernement du Canada de s'assurer que les enfants des Premières Nations n'attendent pas plus longtemps que les autres enfants pour recevoir ce dont ils ont besoin comme des lits et des matelas spéciaux quand ils sont malades, des visites chez le dentiste et des activités à l'école.

Le gouvernement du Canada doit expliquer au Tribunal ce qu'il fait pour cesser de traiter injustement les enfants et les familles des Premières Nations. Si le Tribunal estime que le gouvernement du Canada ne fait pas assez pour traiter équitablement les enfants des Premières Nations, il peut forcer le gouvernement du Canada à faire davantage comme leur donner de meilleurs services dans les écoles, dans les hôpitaux et chez le dentiste.

Le Tribunal a déclaré que si le gouvernement du

Canada fait la bonne chose maintenant, il peut faire une grande différence pour notre pays tout entier, autour du monde et pour longtemps. Il a déclaré que le gouvernement du Canada doit parler aux peuples des Premières Nations et qu'il doit être honnête avec eux s'il veut aider et être respecté par les peuples des Premières Nations.

# Que se passera-t-il si le gouvernement du Canada ne cesse pas d'enfreindre la Loi ?

Le gouvernement du Canada doit respecter la décision du Tribunal. C'est la Loi. Si le gouvernement ne respecte pas la décision et continue d'enfreindre la Loi, les tribunaux pourraient forcer le gouvernement à payer une amende ou compenser par d'autres moyens.

### Que peuvent faire les enfants pour aider ?

Il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire pour que le gouvernement du Canada cesse

d'enfreindre la Loi et traite équitablement les enfants des Premières Nations. Vous pouvez vous renseigner sur la cause en matière de protection de l'enfance des Premières Nations à www.fnwitness.ca. Demandez à votre enseignant de vous aider à en savoir plus sur les lois qui protègent les droits des enfants comme la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Vous pouvez aussi écrire au premier ministre du Canada ou à votre député et leur rappeler qu'il est très important de respecter les lois sur les droits de la personne et de traiter équitablement les enfants des Premières Nations. Les enfants des Premières Nations méritent d'être traités équitablement dans l'immédiat pour que tous les enfants au Canada aient une chance de grandir en toute sécurité avec leurs familles et leurs communautés et afin qu'ils puissent réaliser leurs rêves.

Pour plus de renseignements sur la cause, visitez www.fnwitness.ca ou écrivez-nous à info@fncaringsociety.com

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada | 309, rue Cooper, Suite 401, Ottawa ON K2P 0G5